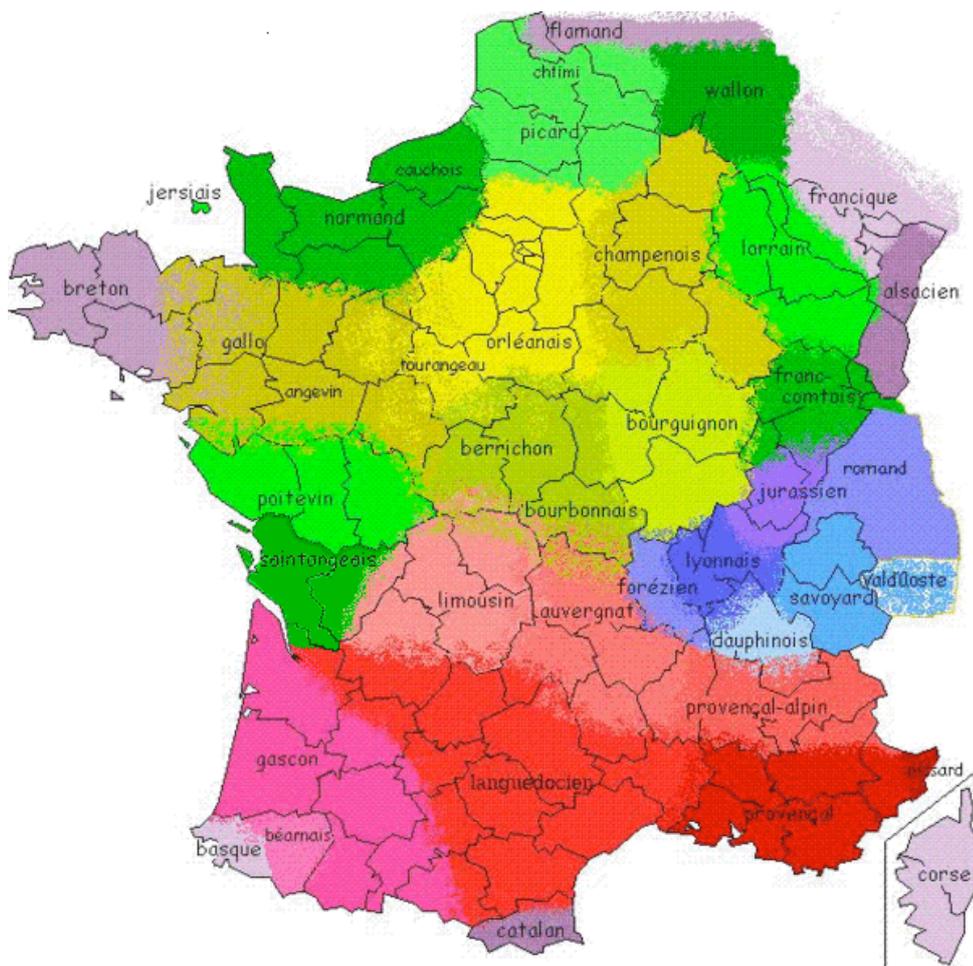


Moyen-Âge

Au 12^{ème} siècle, la France était un territoire sur lequel on parlait de nombreux dialectes et langues différents. Il n'existait pas encore de langue standardisée.

A partir du 12^{ème} siècle, certaines de ces langues régionales vont être mises à l'écrit (on les appelle alors *scriptae régionales*). Ce processus implique une certaine neutralisation des traits dialectaux ainsi qu'un recours au latin, seul modèle de l'écrit. Certaines *scriptae*, plus neutres ou jugées plus prestigieuses que les autres, vont petit à petit s'imposer.

François 1^{er}, nommé roi en 1515, mit en place une politique de centralisation forte autour de la Cour, désormais établie à Paris. C'est cette langue, semi-artificielle, parlée par une élite sociale (la Cour) qui peut être considérée comme l'ancêtre du français. En parallèle à cela se développèrent les premières réelles tentatives de valorisation de ce qui deviendra le français et de son établissement en tant que langue nationale.



16^{ème} - 18^{ème} siècles

Au 16^{ème} siècle, à l'époque de la Réforme, le latin perd de son pouvoir au profit de la langue populaire. En 1539, François 1^{er} édicte l'*Ordonnance de Villers-Cotterêts*, dans laquelle il stipule que le "langage maternel francoys" soit désormais la langue officielle de la justice et de l'administration.

A la même époque se développe toute une réflexion autour de la grammaire, de l'orthographe et du vocabulaire de la langue française. Tout le monde n'est pas d'accord: les humanistes pensent que le français doit pouvoir s'enrichir des apports de l'italien, du latin et des expressions dialectales. Les puristes au contraire souhaitent maintenir une distinction claire entre les différents vocabulaires. L'orthographe devint elle aussi un véritable casse-tête. Il n'est pas évident de déterminer qui fut le gagnant de ces différents débats. Il en est cependant ressorti une orthographe reflétant la prononciation de l'époque et remontant en même temps aux origines latines du français.

Au 17^{ème} siècle, la normalisation de la langue était au coeur des débats: la société constituant la cour du roi aspirait à l'idéal de "l'honnête homme" qui était le modèle de l'homme éloquent et cultivé dans tous les domaines de la vie. En ce qui concerne l'expression de la langue, la "clarté" et la "pureté" de la langue française deviennent des règles absolues.

En 1635 est fondée l'*Académie française* qui a pour but:

- de rédiger un dictionnaire de même qu'une grammaire, une rhétorique et une poétique
- de veiller au maintien de la pureté de la langue et de la littérature.

L'*Académie* était principalement une institution de censure et de contrôle. Elle était un instrument du pouvoir royal qui permettait au roi de contrôler la vie culturelle. Dix années plus tard, le théoricien de la langue Claude Favre de Vaugelas définit le "bon usage" de la langue française dans ses *Remarques sur la langue française* (1647). En littérature, les trois auteurs que sont Corneille, Racine et Molière définirent le français classique. Leur influence pour l'histoire de la langue est comparable à celles d'un Dante, d'un Boccacce ou d'un Pétrarque en Italie au 14^{ème} siècle.

De la Révolution française à nos jours

La Révolution française (1789) représente une autre étape importante dans l'histoire du français en tant que langue nationale. Jusque là, seuls les nobles parlaient une langue soi-disant "pure". Dans les régions éloignées de Paris, les dialectes et les langues régionales étaient encore largement répandues. Mais pour être en accord avec le principe d'égalité transmis par la Révolution, les idées révolutionnaires devaient être rendues compréhensibles par tous les citoyens. Les proclamations des leaders de la Révolution étaient jusqu'ici traduites dans les langues et dialectes locaux, au risque sinon de ne pas être comprises.

Mais après la Révolution, les langues régionales et les dialectes devinrent les ennemis de la République. Ils furent même qualifiés par les Jacobins de "patois", un terme connoté négativement. En 1793, lorsque le service militaire devint obligatoire, les soldats venus des différentes régions furent forcés de parler français entre eux, ce qui renforça encore l'unification de la langue française. En 1794, la "Loi no. 118 du 2 Thermidor" interdit l'utilisation du dialecte dans la plupart des domaines de la vie publique. L'abolition des inégalités sociales devaient en effet s'accompagner de l'abolition des différences linguistiques.

L'introduction, en 1881, de l'école obligatoire fut une nouvelle étape décisive dans la diffusion du français en tant que langue nationale. En effet, selon le principe du "bon usage", c'est le français des auteurs classiques qui fut enseigné à l'école. Cependant, l'usage de la langue de même que la langue des auteurs du 19^{ème} siècle s'étaient significativement éloignées de la norme du "siècle classique". Un fossé séparait l'usage "correct" de l'usage effectif du français. Les exigences rigoureuses du "siècle classique" furent entrecoupées de mouvements artistiques et littéraires comme le romantisme et le réalisme: le peuple devint le nouveau personnage principal des romans. Et sa langue ne reflétait pas le "bon usage".

Colonisation et influences extérieures

A partir du 17^{ème} siècle, la France entreprit ses grandes colonisations, entre autres: des régions du Canada, tout le centre des États-Unis, plusieurs îles des Caraïbes, tout le Sahara, quelques îles de l'océan indien ainsi qu'une partie de l'Océanie. Dans la plupart des régions, une variante du français se développa, qui put servir de langue de communication intercontinentale. En revanche, contrairement à d'autres langues de colons comme l'anglais (ou l'espagnol et le portugais, p.ex.), le français ne s'est établi nulle part en tant que langue nationale. Dans certains états d'Afrique, le français est cependant la langue officielle de l'administration. Depuis le début du 20^{ème} siècle, l'anglais a pris de plus en plus d'importance, aux dépens du français qui depuis le 17^{ème} siècle constituait la langue la plus importante de l'Europe. La puissance politique et économique des États-Unis s'est fait ressentir en Europe également à un niveau linguistique.

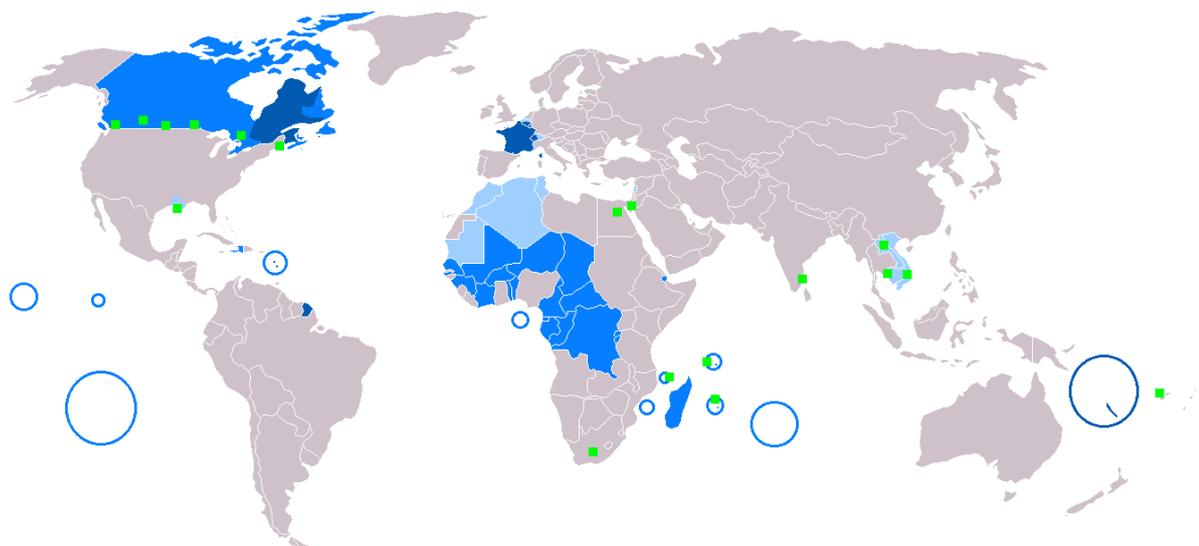
À l'issue de la Première Guerre mondiale, l'anglais devint la première langue internationale, à l'insu du français. L'"American way of life" joua également un grand rôle dans l'histoire de la langue: dans l'industrie des loisirs et en informatique, l'anglais devint la langue dominante, à l'insu du français.

Après la Seconde Guerre mondiale, de nouvelles institutions responsables du maintien de la langue vinrent rejoindre les rangs de l'Académie française, dont le but était de défendre l'héritage culturel de la France face à la super-puissance américaine. En 1951, la "Loi Deixonne" soutint deux buts principaux:

- la défense de la langue française
- la protection des langues régionales

À partir de 1972, les premières commissions de terminologie se chargèrent de proposer de nouveaux termes français pour les concepts anglais. En 1975, la loi "Bas / Lauriol" interdit l'utilisation de mots étrangers pour lesquels il existe un terme français, notamment dans les textes publicitaires, les emballages, les certificats de garantie, les contrats de travail, les petites annonces, etc.; les abus pouvaient être punis d'amendes. Au niveau international, le "Haut Conseil de la francophonie" s'occupe depuis 1983 du rôle du français en tant que langue internationale.

Aujourd'hui, l'importance croissante de l'anglais rend la crise linguistique visible dont le français est particulièrement affecté. La variété linguistique a beaucoup souffert lors des siècles de politique d'unification. Aujourd'hui, on essaye de promouvoir à nouveau les dialectes et les langues régionales et ainsi de renforcer l'héritage culturel.



Francophonie. Image Public Domain tirée de

http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/26/Map-Francophone_World.png .

Bleu foncé = français langue maternelle / Bleu = langue administrative / Bleu clair = langue seconde ou langue non-officielle / Carrés verts = minorités francophones

Sources:

Hagège, C. , *Le Français, histoire d'un combat*, Éditions Michel Hagège, Boulogne-Billancourt, 1996.

Chaurand, J., *Histoire de la langue française*, P.U.F., collection « Que sais-je ? », Paris, 1998.
Wikipedia, *Ordonnance de Villers-Cotterêt*: http://fr.wikipedia.org/wiki/Ordonnance_de_Villers-Cotter%C3%AAAts [02.2007]

Soleil, S., *L'ordonnance de Villers-Cotterêts, cadre juridique de la politique linguistique des rois de France?* <http://www.droitconstitutionnel.org/ColloqueRennes/Soleil/Soleil.texte.html> [02.2007]

Jansen, A., *Sprachpolitik*: <http://www.sprachpolitik.de/default.htm> [02.2007]